

TELETRAVAIL On en est où dans les Alpes Maritimes ?

Lors d'un groupe de travail qui s'est tenu à la direction jeudi 18 avril 2019, plusieurs questions diverses ont été abordées à l'initiative des syndicats. Parmi elles, **le télétravail**.

Ce dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019 a donc fait l'objet d'un point d'étape de la part des RH qui ont communiqué en toute transparence sur le sujet.



(Attention, télétravailler ne rend pas forcément aussi joyeux, ça reste du travail hein...)

Vous trouverez quelques éléments ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- **104 demandes ont été déposées par les agents.**
- **55 ont été validées par les RH (pour 49 refus).**
- **Les chefs de service ont émis 23 avis défavorables.**

La direction nous a précisé qu'elle n'avait pas forcément tenu compte des avis des chefs de service et qu'elle avait parfois statué en faveur de l'agent en cas d'avis défavorable.

Les principaux motifs de refus sont les suivants :

- **Demandes « exotiques »** (et n'entrant pas dans le champ des règles applicables en la matière).
- **Manque d'autonomie** : par exemple un agent affecté depuis peu dans un nouveau métier et donc en phase de formation. On considère que ce collègue peut avoir besoin d'être encadré et soutenu techniquement par l'équipe (service) qui l'entoure.
- **Impossibilité applicative** : certaines applications (MEDOC pour les SIE par exemple) ne sont pas compatibles avec le télétravail et exportables sur des ordinateurs externes. Un agent tributaire pour son travail d'une application non « télétravaillable » n'est donc pas éligible à ce dispositif.
- **Agents en attente de mutation (le point le plus sensible et pour lequel nous avons**

demandé des précisions) :

Certains collègues qui ont demandés à bénéficier du télétravail l'ont fait pour des raisons d'éloignement de leur domicile par rapport à leur résidence administrative (fatigue + perte de temps dues aux trajets). Un refus leur a donc parfois donné un sentiment de « double peine » et d'incompréhension lorsque le motif était que l'agent en question était en attente de mutation.

La direction nous a précisé que les refus pour ce type de motif étaient principalement motivés par la surcharge de travail que cela représentait pour l'ESI (services informatiques) dans une période où ils sont déjà bien occupés.

Considérant que ces demandes pouvaient avoir un caractère provisoire (en cas de forte probabilité d'obtention de la mutation) elle a préféré les surseoir. En effet, si la mutation est obtenue et donc qu'il y a changement de service, le contrat devient caduque, l'agent devant faire une nouvelle demande dans son nouveau service (voir les règles en vigueur). Cette dernière ne serait pas forcément acceptée (pour d'autres motifs) mais étant plus proche de son domicile peut être que l'agent lui-même ne le souhaiterait finalement plus. Bref de multiples raisons qui pourraient faire que ces demandes génèrent du travail « pour rien » à des équipes déjà en tension.

Sur ce dernier point, si les moyens de fonctionner correctement étaient alloués à notre administration, nous n'aurions pas ce type de problèmes... Mais c'est un tout autre (vaste) débat.

(Certains collègues en attente de mutation peuvent avoir eu leur demande de télétravail satisfaite, mais c'est très probablement parce que la probabilité d'obtenir l'affectation qu'ils demandent est quasi nulle).

En tout état de cause, **les campagnes « télétravail » sont annuelles et les agents, quel que soit le motif de refus d'une première demande pourront en redéposer une lors des nouvelles cuvées (la prochaine vers septembre-octobre). Celles-ci seront examinées avec attention à l'aune de nouveaux éléments** (pour faire écho à ce que nous avons développé plus haut : agent devenu autonome dans son travail, changement d'applicatif qui permettrait de travailler depuis un ordinateur externe etc...vous avez compris).

Le télétravail sort enfin de sa torpeur pour se déployer progressivement dans notre administration. Acteur majeur de la défense des conditions de travail des agents, Solidaires Finances Publiques a toujours porté ce dossier de manière réfléchie et posée, en étant attentif à tous les aspects positifs et négatifs que cette mise en place est susceptible d'engendrer.

N'hésitez pas à nous saisir en cas de sentiment d'injustice sur ce type de dossier.